

ETSI

Officiellement identifiée par l'Union européenne comme organisme de normalisation européen, l'ETSI (**European Telecommunications Standards Institute ou Institut européen des normes de télécommunication**) est chargée d'élaborer les normes liées aux technologies numériques, produits et services reconnus au niveau mondial.



COMPOSITION

Basée en France, à Sophia Antipolis, l'ETSI est une organisation dont la plupart des membres sont des grandes entreprises actives en Europe essentiellement dans le secteur des télécommunications (opérateurs ou équipementiers, mais aussi organismes d'état, fournisseurs de services, consultants et centres de recherche et utilisateurs finaux dans ce domaine).

Début 2016, l'ETSI compte 800 membres en provenance de 63 pays répartis sur les 5 continents. La liste est consultable sur le site de l'ETSI (cliquer [ici](#)).

MISSION

L'ETSI élabore et est responsable pour l'Europe des normes globales en matière de technologies de l'information et de la communication (ICT ou Information and Communication Technologies), pour le fixe, le mobile, la radio, les émissions broadcast et les technologies de l'Internet. On y retrouve des activités autour de la gestion de contenu en réseau (Content Delivery Networks CDN) et des objets connectés (IoT ou Internet of Things) dans tous les domaines (logistique, transport, domotique, santé, etc.) et l'aspect sécurité et interopérabilité y afférant.

L'ETSI travaille en coopération avec les autres organismes de normalisation européens tels que le CEN (Comité Européen de Normalisation) qui coopère avec l'ISO (International Organization for Standardization) et le CENELEC (Comité Européen de Normalisation Electrotechnique) qui coopère avec l'IEC (International Electrotechnical Commission). AFNOR est membre de l'ETSI.

TRAVAUX

A la suite d'un processus d'approbation par ses membres, l'ETSI publie, entre autres, des ETSI Technical Standards (TS), ETSI Technical Reports (TR), ETSI Special Report (SR), Group Spécification (GS) et des ETSI Guides (EG).

L'ETSI peut proposer la publication de ses standards sous forme de normes européennes (EN). Ils doivent alors être approuvés par les organismes nationaux de normalisation.

En 2015 l'ETSI a publié 1592 documents dont : 1389 TS, 72 TR, 29 ES, 73 EN, 4 EG, 3 SR et 22 GS.

Le domaine bancaire suit de près les travaux de l'ETSI concernant la révision, en association avec le CEN, des standards de signature électronique dans le cadre du mandat M/460 de la Commission européenne, afin de rendre cet environnement normatif plus compréhensible par le marché et en faciliter ainsi la mise en œuvre en Europe. Ces travaux entrent dans le cadre du règlement e-IDAS.

Ces normes concernent notamment le format des signatures électroniques, les politiques de certification et les déclarations de politique de certification, les profils de certificat, la gestion des horodatages, etc.

Pour plus d'informations sur ces derniers travaux, se reporter à l'adresse suivante : http://portal.etsi.org/esi/esi_activities.asp

L'ensemble des activités de l'ETSI est disponible dans son rapport annuel 2016 accessible via le lien ci-après : <http://www.etsi.org/images/files/AnnualReports/etsi-annual-report-april-2016.pdf>

Le plan de travail 2016-2017 est centré sur :

- L'élaboration de normes dans les secteurs de l'internet des objets (IoT), la communication machine à machine au travers des travaux de l'organisation OneM2M fondée par l'ETSI, et l'impact dans les smart-cities.
- La continuité des travaux sur les normes concernant la signature électronique et la cyber sécurité, l'interception légale, la protection des données personnelles et l'impact des ordinateurs quantiques dans la robustesse des algorithmes cryptographiques.
- Au niveau des télécom, poursuite des travaux sur les réseaux mobiles 3,4 et 5G.

Ce plan de travail est disponible à l'adresse suivante :

<http://www.etsi.org/images/files/WorkProgramme/etsi-work-programme-2016-2017.pdf>